



## CAHIER DES CHARGES

### Appel d'offres par procédure ouverte

**Services portant sur la réalisation d'un évènement intitulé « l'Europe et le Citoyen » le samedi 6 mai 2017, et d'actions de communication autour du « Joli mois de l'Europe » de la Direccte PACA.**

#### 1. CONTEXTE

##### 1.1. Le Joli mois de l'Europe (JME)

Le Joli mois de l'Europe est le rendez-vous annuel des acteurs de l'Europe qui met en valeur l'action européenne sur les territoires. Toute action en lien avec l'Europe pendant le mois de mai est labellisable et peut ainsi être référencée dans le programme régional PACA.

En qualité d'autorité de gestion déléguée, la Direccte PACA est chargée de l'organisation du JME en lien avec la région PACA et la commission européenne. Compte tenu du plan de reprise qui s'est opéré jusqu'en 2016, il est important de noter que la Direccte PACA n'a jamais participé au JME. L'édition 2017 sera donc cruciale en termes de renouveau de ce point de vue.

Dans ce cadre, l'Etat souhaite organiser son propre évènement en vue de mettre en valeur l'action européenne sur le territoire PACA, notamment en matière de FSE.

Pour ce faire, il souhaite faire appel à un prestataire qui lui délivrera un « évènement clé en main ».

La date et le lieu de l'évènement sont d'ores et déjà fixés : **le samedi 6 mai sur le quai du vieux port de Marseille (13), sous l'ombrière.**

##### 1.2. Retours sur la programmation 2007-2013 et 2014-2020

###### 1.2.1. Retours sur la programmation 2007-2013

Le programme 2007-2013 livre d'ores et déjà ses principaux enseignements :

- **Le FSE est un dispositif encore trop méconnu en dépit de l'opportunité qu'il représente de financer certains projets dans un contexte de raréfaction des ressources publiques mobilisables.**
- Une certaine défiance règne entre quelques bénéficiaires et les services de l'Etat, liée aux contraintes de l'évaluation des projets cofinancés et à l'évolution fréquente des exigences réglementaires.

### 1.2.2. Quelques éléments d'information issus du plan de reprise 2012-2016

Le service FSE de la Direccte PACA a fait l'objet d'un plan de reprise et d'une vague de contrôles par la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC).

Le taux de rejet moyen après audit est de 45 % du FSE déclaré dans le bilan d'exécution et de 55% du FSE conventionné. Aussi, le taux de contestation après audit s'élève à 65% soit 273 courriers de contestations pour 420 dossiers contrôlés.

Les bénéficiaires et l'Etat, échaudés par ces contrôles, accordent une importance toute particulière aux nouvelles règles de la programmation 2014-2020. **L'enjeu en termes de communication pour la Direccte PACA est de revaloriser l'image du service FSE en ayant une stratégie de reconquête.**

### 1.2.3. La programmation 2014-2020

Dans le cadre de [la stratégie Europe 2020](#), les Etats membres de l'Union Européenne sont rassemblés autour d'un objectif : favoriser la croissance et l'emploi. Pour l'atteindre, ces derniers disposent d'une enveloppe de 960 milliards d'euros sur la période 2014-2020 répartie entre quatre fonds européens :

- 1) Le fonds structurels et d'investissement européens (FESI)
- 2) Le fonds européen de développement économique et régional (FEDER)
- 3) Le fonds social européen (FSE)
- 4) Le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)

Sur les 26,7 milliards d'euros alloués à la France, 6,03 milliards d'euros sont consacrés au FSE qui a pour ambition de faciliter l'accès à l'emploi et améliorer la formation. A cette somme, il faut ajouter 310 millions d'euros au titre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), un dispositif partiellement financé par le FSE et œuvrant pour l'insertion professionnelle des jeunes de 15 à 24 ans en recherche d'emploi.

En France, de 2014 à 2020, la mise en œuvre du FSE repose sur une nouvelle organisation. L'Etat, qui était la seule autorité de gestion pendant la période de programmation précédente, dispose désormais d'une enveloppe régionale distincte de celle des Conseils régionaux, directement responsables de 35 % des fonds. **En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les deux portes d'entrée du dispositif sont donc la Direccte et le Conseil régional, ce qui rend l'accès au FSE peu lisible pour les porteurs de projet.**

## 1.3. Un déficit de connaissance de l'action européenne

Les services de l'Etat constatent au quotidien le déficit de connaissance de l'action européenne par les citoyens. **Il est donc impératif de mieux faire connaître les apports de la nouvelle programmation.**

Aussi cette exigence de communication est une demande forte de la commission européenne. Aujourd'hui, les Direccte sont dans l'obligation de réaliser des opérations de communication autour du JME. Mettre en valeur l'action de l'Europe est un objectif majeur de la stratégie de communication du programme opérationnel FSE « pour l'emploi et l'inclusion en métropole 2014-2020 » établi par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), l'autorité de gestion de la Direccte PACA.

Après une année 2016 dont les actions de communication de la Direccte avaient pour cible un public institutionnel et professionnel. Le service FSE souhaite franchir une étape et faire de 2017, année célébrant les 60 ans du traité de Rome et du FSE, **une année qui aura pour objectif de toucher les citoyens.** Le cadre du JME permet tout à fait de remplir cette ambition.

## 2. EXPRESSION DU BESOIN

La Direccte PACA souhaite qu'une société prestataire spécialisée dans la communication globale et particulièrement événementielle l'accompagne dans l'organisation du JME pour :

- la préparation en amont de l'événement « L'Europe et le citoyen »
- la mise en place et la coordination logistique de l'événement « L'Europe et le citoyen » du 6 mai 2017 sur le port de Marseille, La Direccte PACA attend du prestataire qu'il lui délivre un « événement clé en main »
- la coordination de la communication autour du JME

Un comité de pilotage, composé du chargé de communication du service FSE de la Direccte et du chargé de communication de la DIRECCTE, ainsi que d'un représentant de l'entreprise prestataire, mènera à bien ce projet.

L'équipe FSE de la Direccte PACA accompagnera le ou les prestataires dans toutes les phases du projet. Elle mettra à sa disposition son savoir-faire quant aux fonds européens ainsi que son carnet d'adresses (notamment les acteurs du FSE en région)

### 2.1. Les attendus du présent appel d'offres

#### 2.1.1. Définition et préparation des animations de l'événement « L'Europe et le citoyen »

- **Le prestataire sera tenu de réaliser les animations attendues.** Celles-ci seront délivrées le jour j et « prêtes à l'emploi »
  - 1) Photomaton Europe
  - 2) Atelier création d'un CV avec impression de celui-ci en direct
  - 3) Atelier avec carte muette pour la jeunesse, des cartes nous seront fournies par la commission européenne
  - 4) Quiz sur l'Europe auprès du grand public + Quiz sur le FSE en particulier.
  - 5) Vidéos promotionnelles à diffuser (fournies par la commission européenne et la Direccte PACA)
  - 6) Exposition via des kakemonos (4 ou 5) sur l'action européenne sur le territoire PACA (éléments fournies par la Direccte PACA)

En parallèle, des goodies (Tee-shirts, portes clés, casquettes, sacs, stylos) dont le coût sera pris en charge par le service FSE seront distribués.

- **Le prestataire sera tenu de proposer à la DIRECCTE 4 à 5 types d'animations** « prêtes à l'emploi » touchant la thématique emploi et le Fonds social européen et/ou stands en lien avec l'objectif visé par l'événement (toucher le grand public et notamment la jeunesse).

Une place importante est réservée à la prise d'initiatives du prestataire. Toute idée réalisable dans les temps impartis sera analysée par le service FSE.

L'Equipe du service FSE validera ces propositions.

- Il assurera la réservation et la mise en place des moyens matériels indispensables à l'événement

- De planifier l'agencement des espaces d'exposition dédiés à l'action de l'Europe sur le territoire, en proposant une combinaison originale.

*2.1.2. Mise en place logistique par le prestataire, délivrer un évènement « clé en main »*

Le prestataire, en lien avec l'équipe FSE du lieu d'accueil de l'évènement, sera chargé :

- De mettre en place des stands et du matériel ainsi que la présence obligatoire de 3 personnes pour l'animation proprement dite de 11h à 19h
- D'organiser l'espace d'accueil et de mettre en place la signalétique en amont et aval des heures d'accueil.
- De vérifier l'agencement mobilier, ainsi que le bon fonctionnement de l'équipement vidéo et audio des stands.
- Assurer la sécurité autour des stands le 6 mai

*2.1.3. Promotion de l'évènement « L'Europe et le citoyen » et du JME*

Le prestataire sera chargé d'assurer la promotion du JME auprès de la presse.

*2.1.4. Maquettage et impression (5 000 exemplaires) du programme JME 2017*

- De concevoir les supports de communication en accord avec l'Equipe FSE suivant la charte graphique imposée, après transmission des éléments validés.
- Le prestataire sera chargé de coordonner la reprographie des différents documents : 50 affiches, badges nominatifs, 4/5 kakemonos...

**2.2. Description de l'évènement « L'Europe et le citoyen » du 6 mai 2017 sur le port de Marseille**

*2.2.1. Présentation*

L'évènement « L'Europe et le citoyen » est un évènement festif à destination du grand public. Ces animations auront pour objectif de valoriser et de faire connaître l'action de l'Europe sur le territoire, en ayant pour comme point d'appui la PON FSE 2014-2020 en région PACA pour l'emploi et l'inclusion active en métropole.

Le public ciblé étant l'ensemble des citoyens, les animations et ateliers proposés seront en partie destinés à la jeunesse.

L'objectif est de mettre en place un stand sur un lieu de passage et de proposer des animations didactiques permettant à toute personne qui se présente d'obtenir des informations sur l'action de l'Europe en région en plus précisément le type de projets financés en PACA sur la base d'exemples concrets (informations fournies par la DIRECCTE).

### 2.2.2. *Gestion des relations avec les prestataires associés*

Le prestataire sélectionnera toutes les entreprises sous-traitantes nécessaires pour satisfaire le présent cahier des charges et se chargera des démarches contractuelles et de la coordination des différents intervenants. Il acquittera directement les coûts liés à la sous-traitance des animations qui devra donc être incluse dans l'offre.

### 2.2.3. *Gestion des participants*

L'évènement étant ouvert au grand public, les participants ne feront pas l'objet d'une cotisation financière. Aussi, l'opération JME sera ouverte et passante, il ne s'agira pas d'enfermer dans un lieu clos les participants.

## **3. CONDITIONS DE LA REPONSE A L'APPEL D'OFFRE**

La société devra répondre à la Direccte, **au plus tard le mardi 18 avril 2017 à 12h00.**

### **3.1. Présentation de l'offre**

L'offre devra inclure l'ensemble de coûts afférents aux prestations attendues dans le cadre de la commande. Elle sera présentée sous forme d'un devis détaillé par poste de dépenses.

Le dossier devra également préciser :

- L'engagement de la société point par point.
- Les modalités de respect du calendrier fixé dans le cahier des charges.

### **3.2. Critères de sélection de l'offre**

Valeur technique de l'offre : coefficient de pondération (70%)

- L'expérience du prestataire en matière d'organisation d'évènement (20%)
- l'exhaustivité et la qualité des réponses au cahier des charges (20%)
- La qualité et le nombre de prestations proposées (30%)

Prix de l'offre : coefficient de pondération (30%)

Les offres feront l'objet d'une notation individuelle sur dix points sur le fondement de ces quatre critères.

Les offres ayant obtenu la même note seront départagées sur la base de l'offre la plus basse.

**Le résultat des sélections sera communiqué le jeudi 20 avril.**

### **3.3. Modalités de paiement**

Une avance de 30% du cout total accepté sera consentie à la signature de la convention sur demande écrite.

Le solde sera versé dans un délai de 90 jours à compter de la réception de la facture après vérification par le service FSE de la conformité intégrale de la commande.

**3.4. Le dossier sera transmis par courrier électronique en format PDF par mail :**

Le dossier sera transmis par courrier électronique en format PDF par mail aux adresses suivantes :  
[aude.laheyne@direccte.gouv.fr](mailto:aude.laheyne@direccte.gouv.fr) et [raymond.lloret@direccte.gouv.fr](mailto:raymond.lloret@direccte.gouv.fr)